

**Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO,
Mesdames, Messieurs les Ministres des Etats membres de la CEDEAO,
chefs de délégations,
Monsieur le Haut-commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
Honorables Invités à la Conférence régionale ministérielle,
Mesdames, Messieurs**

Avant tout propos j'aimerais excuser le Ministre de la justice du Burkina Faso, Madame Joséphine OUEDRAOGO qui pour une contrainte de dernière minute n'a pu être à la présente rencontre. Je m'en vais vous livrer à présent le contenu du discours de Madame le Ministre.

Permettez-moi à l'instar de mes homologues, de remercier le Gouvernement ivoirien pour l'accueil dans cette belle ville d'Abidjan. J'étends mes remerciements à la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO) et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) pour l'organisation d'une rencontre de si grande envergure sur un sujet aussi important. Au passage, je voudrais au nom du Peuple burkinabè, féliciter le Peuple ivoirien pour la brillante victoire des éléphants à la 30^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations qui lui consacre le titre de Champion d'Afrique.

L'apatridie n'est pas un problème nouveau. En Afrique, le défaut d'enregistrement des naissances, le mode de vie nomadique de certaines populations, exacerbent le risque d'apatridie.

Au Burkina Faso depuis l'entrée en vigueur du Code des Personnes et de la Famille en 1990, un ensemble de règles militant pour la réduction des cas d'apatridie a été adopté. Du reste notre Constitution adoptée le 02 juin 1991 interdit les discriminations de toutes sortes dans la mise en œuvre des droits humains.

Conscients également de l'importance de l'enregistrement des naissances comme outil de prévention de l'apatridie, le Burkina Faso a mené de vastes campagnes d'enregistrement gratuit des naissances en 2009, 2012 et 2014. Ces campagnes ont permis de toucher plus de 4 000 000 de personnes sans acte de naissance, ce qui a participé au relèvement du taux d'enregistrement des naissances. Le projet de modernisation de l'état civil axé sur l'informatisation et la sécurisation du système d'état civil lancé en 2012 permettra de corriger les lacunes au niveau de l'enregistrement et de réduire à terme les risques d'apatridie puisque chaque citoyen à sa naissance se verra affecter un numéro d'identification unique avec lequel tous les actes d'état civil le concernant pourront être retrouvés.

Pour finir, depuis maintenant plusieurs années, le Burkina Faso bénéficie de l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) dans le cadre de l'information, la sensibilisation et la formation de ses fonctionnaires ainsi que des membres de la société civile sur l'apatridie.

Honorables Invités,

Les défis à relever sont nombreux. Ils ont trait à l'identification des personnes apatrides ou à risque d'apatridie. Les recommandations de l'Examen Périodique Universel en 2013, en sont un des indicateurs pertinents. Le Burkina Faso s'en est approprié.

Dans tous les cas de figure, des actions restent encore à mener afin de disposer de statistiques sur les apatrides et asseoir un cadre juridique approprié pour la protection des apatrides.

Honorables Invités, Mesdames, Messieurs les Ministres,

Le Burkina Faso attache beaucoup d'intérêts aux résultats de notre conférence Régionale. Au-delà des nombreux partages d'expériences et de bonnes pratiques que cette riche assemblée rendra possible, il nous reviendra de prendre des engagements forts pour l'éradication de l'apatridie dans notre région. En cela j'ai foi que des conclusions pertinentes seront adoptées à la fin de nos délibérations.

JE VOUS REMERCIE

**CONFERENCE MINISTERIELLE REGIONALE SUR L'APATRIDIE EN AFRIQUE
DE L'OUEST**

**REGIONAL MINISTERIAL LEVEL CONFERENCE ON STATELESSNESS IN
WEST AFRICA**

DECLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU BURKINA FASO

ABIDJAN LE 25/02/2015